

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/09/2013

Date de la convocation:
16/09/2013

Date d'affichage:

L' an 2013 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, O'T Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 129.2013

Vote : A la majorité

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

129.2013 : Mutualisation des logiciels de gestion : groupement de commandes : validation de l'offre retenue.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 116.2012 du conseil communautaire du 17.12.2012 : mutualisation des logiciels de gestion : groupement de commande avec les communes membres et prise en charge du serveur central,

Considérant la consultation de marchés publics organisée en procédure de dialogue compétitif,

Considérant la convention constitutive de groupement de commande pour l'acquisition mutualisée d'un progiciel de gestion intégré, nommant la communauté de communes coordinateur du groupement,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Entendu l'exposé du vice-président M. J.L. Bertrand,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **De confirmer l'adhésion définitive de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn au groupement de commandes dans les conditions prévues dans le cadre de la consultation,**
- **D'adhérer au pack complet et de ne pas souscrire aux options (gestion de la bibliothèque, gestion du camping),**
- **De s'engager à respecter les dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition mutualisée d'un progiciel de gestion intégré,**
- **D'autoriser le Président à inscrire les crédits correspondants et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **De valider la proposition de solution d'hébergement à distance auprès des services du candidat retenu, et de prendre en charge le coût de l'hébergement**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/10/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEBOURG le :

et publication ou notification du :

